

LE *Pays*SAGE DE L'AUTHIE

Newsletter n°2
Octobre 2023

L'ACTUALITÉ SUR LE SAGE DE L'AUTHIE

Point sur le suivi quantitatif de l'eau

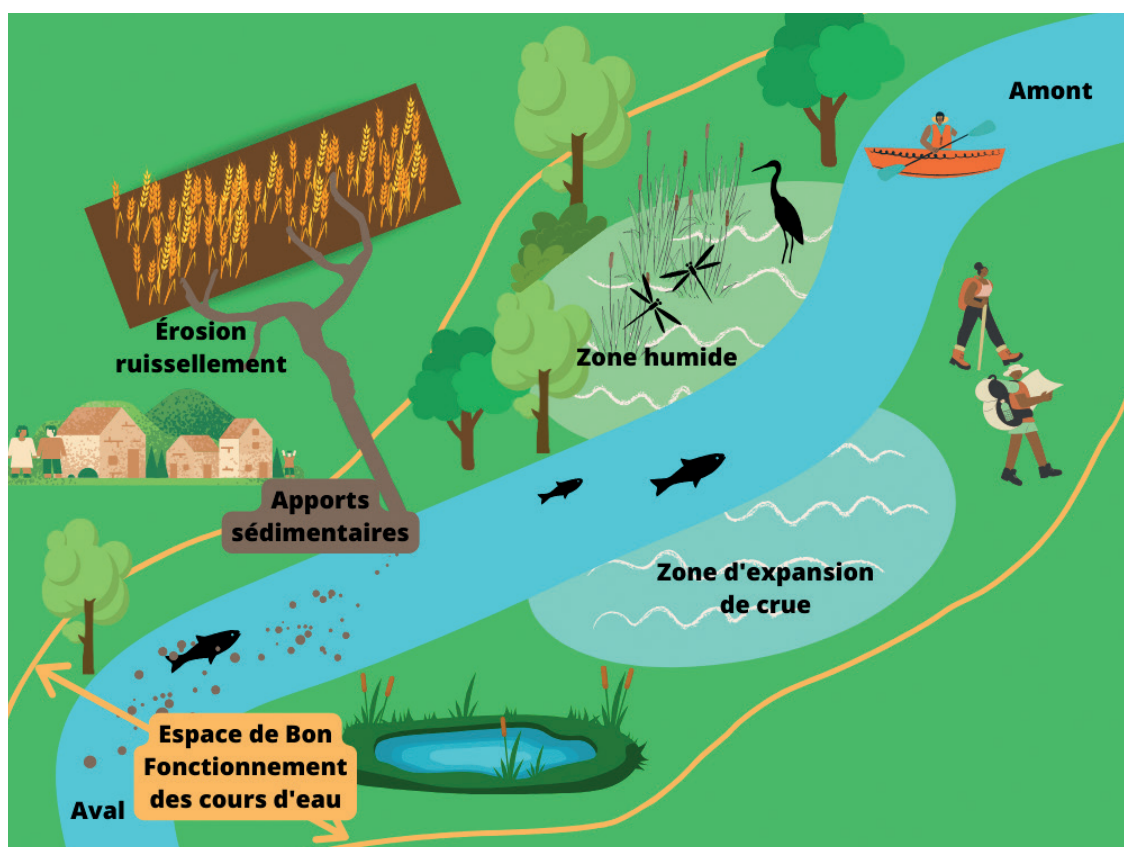
Depuis le début du mois de juillet, les instances de chaque département (Somme et Pas-de-Calais), se réunissent afin de discuter de l'évolution quantitative de la ressource en eau au niveau des nappes et des cours d'eau. Ces réunions aboutissent à la production d'arrêtés préfectoraux réglementant les usages de l'eau et dans lesquels la situation de chaque bassin versant est revue selon différents seuils :

- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise

Le bassin versant de l'Authie a été placé en vigilance tout au long de l'été, impliquant une communication sur les bons gestes à adopter pour économiser / préserver l'eau. Les arrêtés ainsi qu'une affiche concernant les bons gestes à adopter sont disponibles sur les sites de la DDTM 62 et DDTM 80, ainsi que sur le site du SAGE de l'Authie.

Concernant la préservation de la ressource, la CLE s'engage vers la réalisation d'une étude permettant de définir les volumes utilisables pour les différents usages. Cette étude devrait débuter en 2025.

Vous pouvez consulter le site internet du SAGE de l'Authie : <https://www.sageauthie.fr>



Feuille de route CLE et SAGE

La CLE a réalisé une feuille de route et l'a présentée à l'Agence de l'Eau en janvier 2023 afin de fixer les objectifs à atteindre pour l'approbation du document du SAGE. Cette feuille de route reprend notamment les points et thématiques intervenant dans la mise en compatibilité avec le SDAGE. Les différents éléments abordés sont en lien avec la gestion et la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides.

La CLE travaille actuellement sur ces différentes thématiques afin de les présenter aux commissions thématiques à l'automne 2023. L'objectif est de finaliser le projet de SAGE début 2024

Éléments de travail du SAGE

PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES ET LEURS FONCTIONS

Amélioration de la connaissance grâce à un inventaire des zones humides

La Commission Locale de l'Eau a amélioré la connaissance de zones humides grâce à un inventaire réalisé en 2 étapes principales.

Les Zones Humides Identifiées par le Sage (ZHIS) : cet inventaire a été réalisé en 2011 et validé par la CLE de l'époque en 2012. Il a été présenté et validé par la CLE actuelle lors de l'actualisation de l'état des lieux en février 2022, soit une surface de 9349 ha de zones humides.

En 2021 une étude a été lancée par le Muséum National d'Histoire Naturelle sur le territoire national et inclut le bassin de l'Authie comme territoire test. Le projet est constitué de 3 volets :

- Préalocater les milieux et zones humides ;
- Cartographier les habitats de milieux humides ;
- Cartographier les fonctions des milieux humides.

La carte de prélocalisation obtenue sera utilisée afin de sélectionner des zones qui seront prospectées pour compléter l'inventaire initial des zones humides identifiées dans le SAGE dans le cadre de la mise en œuvre.

Les documents d'urbanisme doivent tenir compte de ces zones humides identifiées en les classant en zone naturelle et forestière ou en zone agricole.

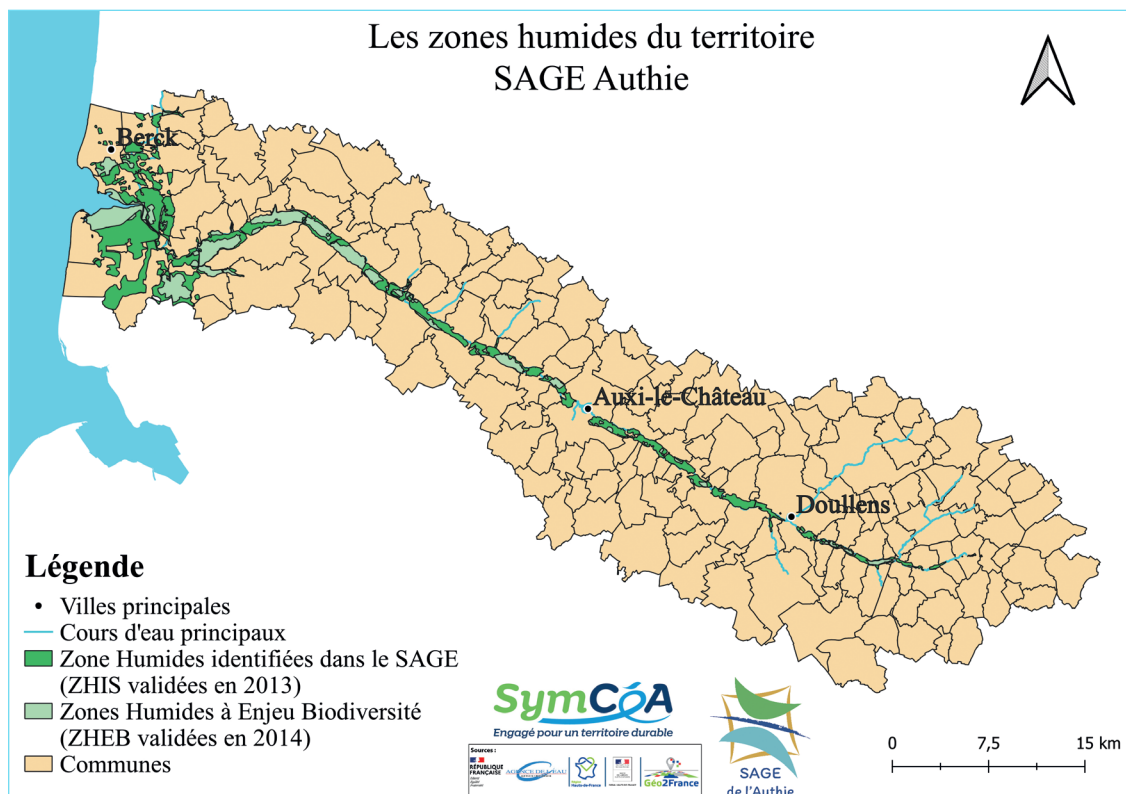
Plusieurs catégories de zones humides sont identifiées

Dans le cadre de la mise en compatibilité, avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 (SDAGE) les Zones Humides Identifiées dans le SAGE (ZHIS) pourront être réparties dans 3 classes différentes (disposition A-9.1 du SDAGE) :

- Les zones dont la qualité sur le plan fonctionnel est irremplaçable et pour lesquelles des actions particulières de préservation ou de protection doivent être menées ;
- Les zones où des actions de restauration/réhabilitation sont nécessaires ;

- Les zones dont la fonctionnalité et la préservation sont liées au maintien et au développement d'une agriculture viable et économiquement intégrée dans les territoires.

Cette catégorisation sera réalisée pour la fin de l'année 2023. Une concertation sera organisée avec les EPCI avant la validation par la CLE.



Des remarques sur cette newsletter n°2 ou des propositions pour la suivante ?

N'hésitez pas à nous contacter par mail : cassandra.waymel@symcea.fr

Directeur de publication : Président de la CLE Authie - Henri DEJONGHE

Rédaction : Animatrice du SAGE de l'Authie du Symcéa - Cassandra WAYMEL

Réalisation de la charte graphique et de la mise en page : www.krd-communication.fr

Date de parution : octobre 2023

Réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'eau Artois-Picardie